



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 49363

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la soumission à entente préalable des frais de transport liés à une hospitalisation réalisée à plus de 150 km. Dans la mesure où il est admis que l'entente préalable accomplie pour l'entrée vaut également pour la sortie et que la non-demande de remboursement des frais de transport lors de l'admission n'exonère pas l'assuré de cette formalité pour la sortie d'hospitalisation bien que les établissements hospitaliers méconnaissent souvent les procédures, il lui demande si la suppression de l'entente préalable est envisagée pour les frais de transport occasionnés par une sortie d'hospitalisation médicalement justifiée à plus de 150 km et lorsque aucune demande de remboursement n'a été faite par l'assuré pour l'admission.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49363

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4336

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)